

**VILLE DE NEUILLY PLAISANCE
HOTEL DE VILLE
6 RUE DU GENERAL DE GAULLE
93360 NEUILLY PLAISANCE**

N° Sociétaire : 54164/Z

Indice en vigueur : 112.13

Contrat Véhicules à moteur : 3040-0005
Contrat Marchandises Transportées : 3040-0006
Contrat Auto-collaborateurs : 3090-0003
Contrat Bris de Machines : 3040-0007

AVENANT D'AJUSTEMENT CONTRACTUEL

“VEHICULES A MOTEURS ET RISQUES ANNEXES – Marché 201875”

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les dispositions précisées ci-après qui prendront effet au **1er janvier 2021**:

- La cotisation HT globale du contrat “Véhicules à Moteur” sera majorée de 35% (Hors indexation contractuelle 2021).

A titre indicatif, pour un parc strictement identique à celui assuré à ce jour, soit le 26 août 2020, la cotisation à la prochaine échéance serait de 37 975.15 € HT.
La cotisation 2021 sera calculée sur la base du parc effectif assuré au 31/12/2020.

Fait à Niort, le 26 août 2020

Pour la Collectivité,

Pour la Société,

Pour la Société

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES
SMACL
Assurances
Entreprise régie par le Code de Commerce
Immatriculée au RCS de Niort N° 301 309 605
131 avenue de la République - 79000 NIORT
Catherine ARLOT
Responsable du Pôle IARD